



UNION SNUI / SUD TRESOR

Section du Morbihan

Secrétaires de Sections :

Christine MONCOMBLE

Annie RIO

Hotel des Finances

Trésorerie Vannes Clisson

1, Place de l'Hotel de Ville

Rue Olivier de Clisson

56100 LORIENT

56000 VANNES

Compte rendu de la réunion du 9 juillet 2008 **sur la mise en place des SIP dans le Morbihan**

Les Organisations syndicales SNUI/SUD TRESOR, CGT Impôt et Trésor, CFDT Impôts et Trésor , FO Impôts et Trésor étaient conviées à une réunion informelle de présentation de la mise en place des SIP dans le département.

L'Union SNUI/SUD TRESOR était représentée par Christine Moncomble , Annie Rio, Huguette Palaci, Eric Piguel, Annick Le Gal, Nicolas Gauthier, Francky Tennier.

Cette réunion fait partie du dispositif d'information des syndicats, qui a été imposé aux Directeurs et TPG par Monsieur Parini.

Nous ne sommes pas dupes, pas question d'entendre les revendications des agents et de leurs représentants, mais bien d'imposer , sous couvert d'un semblant de dialogue social, les directives de l'Administration Centrale.

L'Union SNUI/SUD TRESOR a , dès le début de la réunion, exposé dans une déclaration liminaire (copie ci-après) :

➤ son analyse du contexte général dans lequel sont organisées, dans l'urgence, ce type de réunions

➤ et ses questions sur le devenir des agents et des services.

Nous n'avons obtenu que très peu de réponses aux légitimes questions.

Création des SIP :

AURAY	début 2009	(1SIP)	
PLOERMEL	mi 2009	(1 SIP)	
PONTIVY	mi 2009	(1 SIP)	
LORIENT	mi 2010	(2 SIP)	(cdi/cdif en 2009)
VANNES	mi 2011	(2 SIP)	(cdi/cdif en janvier 2010)

Les agents des Trésoreries des résidences (Vannes et Lorient) seront répartis dans les 2 SIP des CDI concernés.

Il est possible qu'il soit mis en place des caisses communes SIP/SIE sur les plus petites structures. La réflexion est en cours.

Sans bilan , sans analyses des difficultés, les réformes s'empilent de manière vertigineuse.

Pour Auray, Ploermel et Pontivy, le transfert de la CP vers le SIP est évalué par l'Administration à 2,40 agents plus 1 cadre A, pour chaque résidence.

Si sur ces 2.40 agents transférés, 1 est en charge de la caisse et le second en charge de l'accueil commun, seul 0.40 agent sera affecté en SIP, pour la mission recouvrement . ou sont les moyens pour faire fonctionner cette nouvelle structure ? ? ?

Le nombre d'emplois transférés de la CP vers les SIP de Vannes et Lorient n'est pas réellement défini à ce jour .

Nous pensons que la mission recouvrement est délibérément sous-estimée en termes de transfert d'emplois.

Nous revendiquons les emplois nécessaires au bon accomplissement de l'ensemble des missions, ainsi que des règles d'affectations claires, transparentes, comprises et acceptées par tous, afin de garantir l'équité dans le traitement des demandes des agents.

De plus, le droit d'option (les agents issus CP devaient avoir 3 ans pour choisir entre la mission fiscale et la mission gestion publique) semble avoir disparu des annonces du DG. La Direction locale a promis de se renseigner sur ce point.

Fermetures de postes et regroupement en cours :

**Trésorerie de Josselin regroupée avec celle de Ploermel
Trésorerie d'Allaire regroupée avec celle de la Gacilly
Trésorerie de Plouay regroupée avec celle de Hennebont.**

Le Trésorier Payeur Général jure que les regroupements de trésoreries n'ont rien à voir avec la création des SIP.

Nous estimons, bien au contraire, que la création de ces nouvelles structures impactera le maillage territorial : en concentrant une grande partie de la mission de recouvrement, il sera plus aisé pour l'Administration de supprimer des postes.

Le Pôle de recouvrement complexe – PRC :

Il regroupe des agents du PRF (Pôle recouvrement forcé DGI) et des agents du SRC (Service Recouvrement Contentieux CP).

Il serait mis en place dès le 1^{er} semestre 2009.

Ce pôle constituera à lui seul un poste comptable.

Aucune évaluation des besoins en emplois, en agents n'est faite à ce jour par nos Directions.

Le champs de compétences de ce service (nature de dossiers, seuils...) n'est pas défini non plus à ce jour, malgré les questions que nous avons posées en séance.

Cette absence de réponses concrètes nous inquiète sur les conditions de création de ce pôle, ainsi que sur les règles d'affectations des agents pour garantir le bon accomplissement de cette mission.

La formation professionnelle :

Nous nous sommes insurgés contre les propositions de formation professionnelle, que nous jugeons « en dessous de tout » :

3 jours pour les agents des deux administrations pour faire face à la polyvalence, 3 jours pour appréhender « connaissances mutuelles », « accueil fiscal » et « entraide ».

Dans le même temps, les cadres seront formés uniquement au management pendant 3 jours également !

Chacun comprendra quelles sont les priorités de notre Administration !

Nous avons revendiqué une formation professionnelle répondant aux attentes de tous les agents, et leur permettant d'exercer leur mission de service public et de répondre aux contribuables dans de bonnes conditions .

Nous nous sommes opposés au tutorat indiqué dans la présentation comme un moyen de formation professionnelle ; ce système archaïque, de formation sur le tas, est loin de répondre à notre ambition d'une vraie formation professionnelle valorisante. C'est pourquoi, nous avons demandé pour le Morbihan la mise en place d'une formation complémentaire et plus performante .

Pas de réponse du Directeur et du TPG sur ce point

Pour terminer, nous sommes informés de la mise en place de groupes de réflexion pour l'installation des SIP et du PRC .

Une prochaine réunion est annoncée avec les Organisations Syndicales du Morbihan pour la 1^{er} semaine de septembre.



**Déclaration de l'Union SNUI / SUD TRESOR du Morbihan
à la réunion du 9 juillet 2008**

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, Monsieur le Trésorier Payeur Général,

Vous avez souhaité rencontrer les Organisations Syndicales du Morbihan dans le cadre de la mise en place des SIP.

L'Union SNUI / SUD TRESOR souhaite s'exprimer en début de réunion pour rappeler les revendications des agents de la DGI et du TRESOR.

A la veille des congés d'été, le 27 juin, le Directeur Général a choisi de s'adresser aux agents sur « le suivi de l'accompagnement social et l'organisation des SIP ».

Confronté à un conflit important depuis plusieurs mois, portant tant sur la loi sur la mobilité que sur les conditions de la fusion, il n'a cependant pas dit un mot sur la mobilisation.

Au contraire, selon lui, les choses se déroulent « harmonieusement » dans la clarté, la transparence et le dialogue.

Pourtant, au niveau national, la circulaire sur les SIP qui vient d'être diffusée n'a été précédée d'aucune discussion préalable avec les syndicats. Monsieur Parini l'a concoctée seul, avec ses collaborateurs. Au niveau local, c'est à la hâte que sont convoqués les CTPD locaux dans les départements de préfiguration des SIP, pour le 1er septembre ; c'est à la hâte aussi que sont organisées les réunions comme celles-ci pour informer les représentants des personnels.

Le calendrier de mise en place des SIP (2009/2012) est maintenant connu et ses principes d'organisation arrêtés. Mais rien sur les moyens de fonctionnement qui leur seront alloués. La question du volume des emplois est toujours en apesanteur et Monsieur Parini a même confirmé la poursuite des suppressions d'emplois, « les chiffres des années futures ne seront pas inférieurs à ceux de l'année prochaine ».

Cela dit, il garde le silence sur ce point pourtant crucial, la question du nombre d'emplois du Trésor transférés au SIP n'étant même pas abordée, alors que nous l'estimons à hauteur de 8000.

La polyvalence est évoquée de façon insidieuse : Monsieur Parini affirme que les métiers et les compétences seront respectés avec entraide lors des pics d'activité. Avec quelles formations ? Plutôt succincte si on se réfère à la circulaire.

Sur les règles de gestion, le DG écrit que les critères des règles de mutation et d'affectation seront définis nationalement et qu'ils seront objectifs (application de la règle de l'ancienneté), transparents (tenues des CAP nationales et locales) et respectueux de la volonté des agents concernant la mobilité. Il est à notre sens facile de présenter de grands principes, sans les décliner réellement au plan local. C'est pourquoi, l'Union SNUI/SUD TRESOR continue d'exiger des garanties pour l'application de la règle de l'ancienneté, tant au plan national que local, et des engagements réels de Messieurs Woerth et Parini contre toute forme de mobilité forcée à la DGFIP.

Quant aux mesures d'accompagnement social (intégration de la prime de 350€ à l'IMT en janvier 2009, plans de qualifications abondés, examen professionnel de B en A dès 2009), elles ne constituent de notre point de vue, qu'un acompte pour les agents des Impôts et du Trésor.

C'est pourquoi, nous continuons de revendiquer :

une véritable revalorisation indemnitaire pour tous les agents Impôt et Trésor, au-delà d'une simple harmonisation.

la mise en place d'un plan de qualifications bien plus ambitieux qu'aujourd'hui.

Les discussions nationales sur les règles de vie au travail, l'informatique et les conditions de travail auront lieu dès demain 10 juillet. Le calendrier des groupes de travail, et notamment pour définir les règles de gestion, sera communiqué aux Organisations Syndicales.

Dès aujourd'hui, les négociations interrompues par le Ministre le 11 février dernier doivent reprendre sur

les conditions de travail, les emplois, la mobilité choisie, les règles de gestion et la rémunération. Nous ne nous satisferons pas de simples groupes de travail « alibis » du dialogue social à la DGFIP.

Cette analyse étant posée, nous souhaitons poser les premières questions essentielles que nous souhaitons voir abordées dans votre présentation. Nous interviendrons néanmoins tout au cours de votre intervention .

- quelle sera la date de création des SIP dans ce département ? Quel en seront le nombre et les effectifs attribués à chacun ?
- nous souhaitons connaître le plan départemental de déploiement du GFU dans le Morbihan, intégrant la réflexion globale sur l'organisation des services du département, notamment pour les ICE et les FI , ainsi que l'état d'avancement de vos réflexions sur ce point.
- Concernant le maillage territorial, de nombreuses trésoreries sont annoncées vers la fermeture. Pour le Morbihan, des trésoreries vont-elles fermer ? Lesquelles? Pour quels motifs? Quel sera le service public maintenu : antennes, permanences en mairies ?? Quel avenir pour la mission : gestion publique, et notamment celle des collectivités territoriales ?
- Quel avenir pour les secteurs spécifiques tels : la Taxe Locale d'Urbanisme à la Auray ainsi que les amendes de Vannes Clisson.
- Le pôle de recouvrement complexe : l'application RESP n'est pas opérationnelle, la livraison étant différée à 2010, alors que la circulaire annonce la création des PRC avant 2010 . quelle analyse avez-vous sur ce point ?
- Sur le même sujet, quelle sera la taille de ce pôle envisagé pour le Morbihan ? Combien d'emplois transférés ? Connaissez vous d'ores et déjà des agents intéressés par cette mission? Combien ? Qui exercera les tâches du service contentieux de la TG qui ne seront pas reprises dans les attributions du PRC ?
- Concernant les encaissements aux SIP, quelle formule envisagez-vous pour la création d'une caisse ?
- La formation professionnelle : la circulaire manque très nettement d'ambition sur ce point (connaissances mutuelles : 1 jour ; accueil fiscal : 2 jours ; solidarité (comprenez polyvalence déguisée : 1 jour) . Qu'envisagez-vous pour l'améliorer dans le département, et répondre aux attentes des agents ?
- Nous demandons que les agents et leurs représentants soient informés de manière régulière de l'avancement de vos réflexions, et de vos décisions.

Avant d'intervenir de façon plus précise lors des débats, nous souhaitons , en conclusion de cette déclaration, réitérer nos revendications de structures à taille humaine, doté d'un encadrement réellement technicien.